

LE PETIT JOURNAL DE VAUX - 2026 -



Chères Valoises, chers Valois,

Ce nouvel exemplaire du Petit Journal de Vaux est l'occasion de vous souhaiter au nom de la commune de Vaux et de l'ensemble du Conseil Municipal une excellente année, remplie de bonne santé, de bonheur et de la pleine réussite de vos projets.

L'année écoulée a été marquée par des défis, mais par aussi par de belles réussites que vous pourrez découvrir à l'intérieur de ce Petit Journal, rendues possibles grâce à l'engagement des élus, des agents municipaux, des associations, des bénévoles et de chacun d'entre vous.

Dans nos petites communes, la richesse principale, c'est l'humain : la solidarité, l'entraide et l'engagement de chacun. L'année 2025 a montré, une fois encore, combien ces valeurs sont bien vivantes ici.

Je tiens à vous en remercier vivement.

Pour l'année qui s'ouvre, je formule le vœu d'une commune toujours plus solidaire, dynamique et attentive au bien-être de tous.

Très belle année à toutes et à tous.

Jean COMBELLES

Maire de Vaux



RETOUR SUR LES EVENEMENTS 2025

Changement de Président au Souvenir Français

En Février 2025, Monsieur Jean-Marie GRASSE, président de la section du Souvenir Français regroupant les communes de Rozérieulles, Jussy, Sainte-Ruffine et Vaux a décidé de passer la main après 25 années de service. Un nouveau Président a été élu en la personne de Monsieur Henry SCHARFF, habitant notre commune, qui était jusqu'à lors vice-président.

Nous remercions et félicitons Monsieur GRASSE pour son investissement et son engagement.



Photo Républicain Lorrain

Festi'Vaux de printemps

En Mai 2025, la Commune en lien avec le Club Protéger la Nature (CPN) Les Martinets rattaché à la garderie communale et l'association des P'tits Loups a commencé à développer un nouveau projet autour du verger situé Rue du Grand Châtel près de la salle des fêtes et des écoles.

Un arbre a été planté pour les enfants nés au cours de l'année 2024, des bacs ont aussi été installés afin que les enfants puissent réaliser des plantations, et diverses animations se sont succédées au cours du week-end.

Contes à Ciel Ouvert

Dans le prolongement du Festi'Vaux, une animation Contes à Ciel Ouvert a été proposée en août par la Commune.

Organisée par Madame MAGYARI-MAGUELLA Cindy, agent de la Commune, en lien avec 2 conteuses, ce fût l'occasion de profiter d'une belle animation estivale pour de nombreuses personnes et familles.



Photo Municipalité

FÊTE DU VILLAGE 2025



L'association Vaux Sports et Culture, avec le soutien de la Mairie, a organisé la Fête du village les 13 et 14 septembre sous un soleil radieux et avec le concours de nombreux bénévoles. Guinguette, brocante, spectacle, exposition, buvette, restauration, cérémonie et animations diverses et musicales étaient au rendez-vous. De nombreux artisans ont proposé le fruit de leur savoir-faire. Un très beau week-end !



Photos Municipalité et Vaux Sport et Culture

VIE ASSOCIATIVE

LA VALOISE

L'association organise tous les mardis de 14h00 à 17h30/18h00, un après-midi convivial avec jeux de belote, tarot et jeux divers avec café et gâteaux offerts.

Pour tous renseignements prendre contact avec Monsieur LECLAIRE Georges au 06.22.47.50.02



P'TITS LOUPS

L'association organise tous les 2ème vendredis du mois de 16h à 19h, de septembre à juin un marché mensuel près de la salle des fêtes de Vaux rue du Grand Châtel.

Primeur, traiteur, boulanger, apiculteur, brasseur : autant d'exposants que vous pourrez y retrouver !

Retrouvez toutes les associations et leurs coordonnées sur le site Internet de la Commune !



CEREMONIES CIVILES

Au long de l'année 2025, les cérémonies civiles se sont suivies lors des rendez-vous habituels du 8 Mai, du 14 Juillet, de la Fête du Village et du 11 Novembre. La Commune a également fait l'acquisition d'une nouvelle sono portative pour accompagner les diverses manifestations.



Photo Municipalité



Photo Municipalité



Photo Républicain Lorrain

11 NOVEMBRE

Une cérémonie empreinte d'émotion s'est déroulée lors du 107ème anniversaire du 11 novembre. En effet, le nom de Monsieur Pierre BIR a été ajouté sur le monument aux Morts de la commune, près de quatre-vingts ans après sa disparition tragique, en présence de son frère cadet, Monsieur Guy BIR.

Le Maire et le Souvenir Français ont déposé une gerbe au pied du Monument aux Morts.

Hommage à Josyane LECLAIRE **25.01.1948 - 28.08.2025**



Photo Républicain Lorrain

Femme marquée par un grand esprit de service, elle n'aura pas ménagé ses efforts et ses engagements, au sein de la commune, comme conseillère municipale dès 1995 puis adjointe au Maire de 2001 à 2020. Elle a beaucoup œuvré au sein de la Valoise dont elle fut présidente ainsi que dans le milieu associatif du village et lors de nombreuses manifestations.

En souvenir, le conseil municipal en lien avec l'association La Valoise a décidé de renommer la salle des associations : salle des associations Josyane LECLAIRE. L'inauguration aura lieu en ce début d'année.

PERSONNEL COMMUNAL

SAISONNIERS 2025

Sous la conduite des agents techniques de la Commune Richard ZINTE et Sylvain LATRAYE ; Augustin ROTH et Lucas ANCIEN, ont entretenu les espaces verts et les rues du notre beau village en tant que travailleurs saisonniers.



Photo Municipalité



Et si c'était vous qui veniez travailler cet été à Vaux ?

Si vous aussi vous souhaitez candidater pour juillet-août 2026 pour travailler 2 à 4 semaines, que vous avez au moins 16 ans (avec l'accord de vos parents) ou que vous êtes majeur, envoyez ou déposez votre CV et votre lettre de motivation par mail ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

mairievaux57@orange.fr

Départ à la retraite de Sylvain LATRAYE

Le 31 octobre 2025, Sylvain LATRAYE a pris sa retraite. Sylvain est arrivé à Vaux début 2007 comme agent technique polyvalent après avoir travaillé à Lessy.

Agé de 63 ans, il était temps pour lui de prendre un repos bien mérité. L'ensemble du conseil municipal et toute la population valoise auprès de laquelle il s'est mis au service lui souhaite une bonne retraite !

Sylvain LATRAYE sera également décoré de la médaille d'honneur communale pour ses 20 ans dans la fonction publique territoriale.



Photo Municipalité

TRAVAUX 2025

La commune avec le concours de l'Eurométropole de Metz et de ses autres collaborateurs a réalisé un certain nombre de travaux afin d'améliorer la vie de nos concitoyens. Retrouvez les chantiers réalisés :

VOIRIE

Travaux de réfection de voirie rue du Coteau et chemin de la Taye Gloriette.



Photos Municipalité

Acquisitions de nouveaux bacs à sels pour l'ensemble du village.



Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking attenant au city stade.

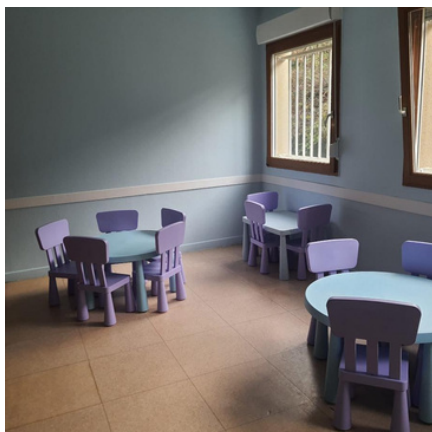


GARDERIE MUNICIPALE

Remise en peinture de la cuisine.

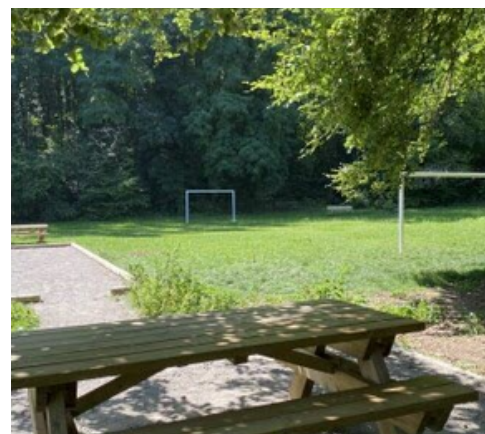
Rachat de mobilier adapté pour les enfants de l'école maternelle fréquentant la cantine.

Installation à venir de la nouvelle cuisine.



ECOLE ELEMENTAIRE

Changement du revêtement du sol d'une des salles de classe, remise en peinture, remplacement de sanitaires.



VERGER RUE DU GRAND CHÂTE ET FOND DE LA NOUE

Installation de nouvelles tables et bancs sur les 2 sites, de poteaux de but au Fond de la Noue.

Déploiement compteurs communicants

Le SIEGVO (Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne) va procéder au déploiement de compteurs communicants. Pour la commune de Vaux, le déploiement devrait intervenir en juillet et Août 2026. Ci-dessous une première information. Un complément d'informations vous sera distribué par le SIEGVO, dans vos boîtes à lettres avant ce déploiement.



MISE EN PLACE DES COMPTEURS COMMUNICANTS



Dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux usagers, le SIEGVO va déployer la radio-relève sur la commune de Vaux, soit au total 401 compteurs. A terme, ce dispositif sera étendu à l'ensemble du territoire du syndicat.

Cette prestation est prise en charge intégralement par le SIEGVO.

Les enjeux de ce dispositif sont multiples pour les usagers et pour la collectivité. Cette technologie permettra de :

- ✚ **Facturer les abonnés uniquement sur leurs consommations réelles,**
- ✚ **Mieux détecter les consommations inhabituelles pouvant être révélatrices de fuites d'eau après compteur,**
- ✚ **Simplifier la relève des compteurs pour les agents du service, et les abonnés qui n'ont plus besoin d'être présents pour la relève de leur compteur.**

Cette modernisation du patrimoine du SIEGVO est un projet ambitieux qui n'aura pas d'incidence sur le coût des abonnements.

Lors du passage à proximité du compteur communicant, l'agent récupère l'index sur son terminal mobile sans avoir besoin d'accéder directement au compteur. Les données sont ensuite transférées dans le logiciel de suivi des contrats pour permettre la facturation et une détection plus rapide des éventuelles fuites pouvant se produire en aval des compteurs.

La mise en place du dispositif sur la commune doit démarrer début août 2026 et il est demandé aux abonnés de bien vouloir faciliter l'accès aux compteurs.

S'il est impossible de changer un compteur, le service travaux prendra contact ultérieurement les abonnés concernés afin de convenir d'un rendez-vous pour effectuer les travaux nécessaires.

QUESTIONS PRATIQUES

Les ondes radio émises par le compteur sont-elles dangereuses pour la santé ?

Les modules installés sont strictement règlementés en termes de sécurité et santé. Le produit est certifié CE, conforme aux exigences européennes relatives aux valeurs limites d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques. Les mesures effectuées montrent des valeurs émises bien inférieures aux valeurs limites. *Pour comparaison, le module radio émet environ 50 secondes par jour à une fréquence 32 fois inférieure à celle de votre téléphone portable.*

Puis-je refuser l'installation du dispositif ?

Chaque abonné peut refuser l'installation. A savoir que dans ce cas, la relève lui sera alors facturée.

Puis-je vérifier mon index ?

L'index reste consultable à tout moment sur le compteur, comme le prévoit la réglementation.

Quelle est la durée de vie du compteur ?

Tout comme l'ancien compteur, elle est de 15 ans.

Quelle est la durée de vie de la pile du module radio ?

Elle est estimée à 15 ans, comme celle du compteur.

Quelles informations sont transmises par le compteur ?

Le compteur transmet en plus de l'index : la fraude mécanique, la détection de fuite, un compteur arrêté ou retourné, un sur débit ou sous débit, un retour d'eau, un niveau de pile faible.

POINT INFOS

DOSSIER DE LA MAISON DE RETRAITE

Avec l'aide de la Préfecture en la personne de Monsieur le Secrétaire Général et de ses services, la municipalité a obtenu en ce début d'année 2026 la levée des contraintes données par l'Architecte des Bâtiments de France concernant la Maison Haudot.

Cette étape importante va permettre la poursuite du travail avec l'Etablissement Public Foncier du Grand-Est (EPFGE) afin que la Maison de retraite Notre-Dame de Lorette trouve enfin une nouvelle vocation.



CAMERAS DE SURVEILLANCE

Dans le cadre de la sécurisation du village, la commune a diligenté une étude pour l'installation de caméras. Des dossiers de demandes de subventions vont être déposés, notamment auprès de l'Eurométropole de Metz.

MISE EN PLACE DE LA POLICE INTERCOMMUNALE METROPOLITAINE

En plus de la Brigade de Gendarmerie d'Ars sur Moselle, une équipe intercommunale de police métropolitaine veille désormais à la tranquillité de l'espace public, des transports, intervient sur demande des élus, et veille à la préservation de l'environnement sur l'ensemble des communes de l'Eurométropole de Metz.



RECENSEMENT DE LA COMMUNE



Le recensement communal est en cours, jusqu'au 14 Février 2026 par 2 agents recenseurs : Madame LEONARD Michèle et Monsieur LE PIOUFF Bernard. Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil et l'INSEE compte sur votre participation et vos réponses !

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Pour les prochaines élections municipales, de nouvelles règles s'appliqueront aux communes de - 1 000 habitants avec le scrutin de liste paritaire à la proportionnelle.

De ce fait, vous choisirez d'élire une liste complète de candidats. Il ne sera plus possible d'ajouter, de supprimer ou de rayer des noms. Le panachage n'est donc plus autorisé. Attention, toute liste modifiée entraînera la nullité du vote qui ne sera pas comptabilisé.



Rappels

ELAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES

- Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Cela est nécessaire afin de ne pas gêner le passage des piétons et de ne pas constituer un danger en cachant par exemple les panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).
- Lorsque le propriétaire riverain n'est pas en règle, sa responsabilité peut être engagée si un accident survient.
- Pour rappel, les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.



CIRCULATION

La vitesse est limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la commune. Des contrôles aléatoires de vitesse sont réalisés par la police intercommunale.

Afin de faciliter la circulation, merci de respecter les places de stationnement.



DIVAGATION DES CHIENS

Nous rappelons aux propriétaires, que les chiens doivent être tenus en laisse y compris lors des balades en forêt sur le ban de la commune ; et que les déjections doivent être ramassées.



DENEIGEMENT / ENTRETIEN DES TROTTOIRS

En période hivernale, la commune met du sel de déneigement à disposition des habitants pour sécuriser les trottoirs et les accès piétons situés sur le domaine public.

Le sel est destiné aux habitants de la commune, pour les abords immédiats de leur habitation.

Merci de l'utiliser avec modération : une petite quantité suffit. Pensez d'abord au déneigement manuel (balayage, pelletage).

Le sel ne doit pas être utilisé sur des terrains privés ni pour un usage professionnel.

Il est interdit de faire des réserves ou d'emporter de grandes quantités.

Les points de stockage sont mis à disposition de tous : merci de les respecter et de les refermer après usage.

En utilisant le sel de déneigement de manière responsable, chacun contribue à la sécurité de tous et à la protection de l'environnement.

Pour rappel, d'après l'arrêté municipal permanents n°73 / 2024, vous devez entretenir vos trottoirs toute l'année ! Neige, feuilles mortes, mauvaises herbes.

Merci pour votre civisme !



Questions fréquentes

Je veux louer la salle des fêtes, comment dois-je faire ?

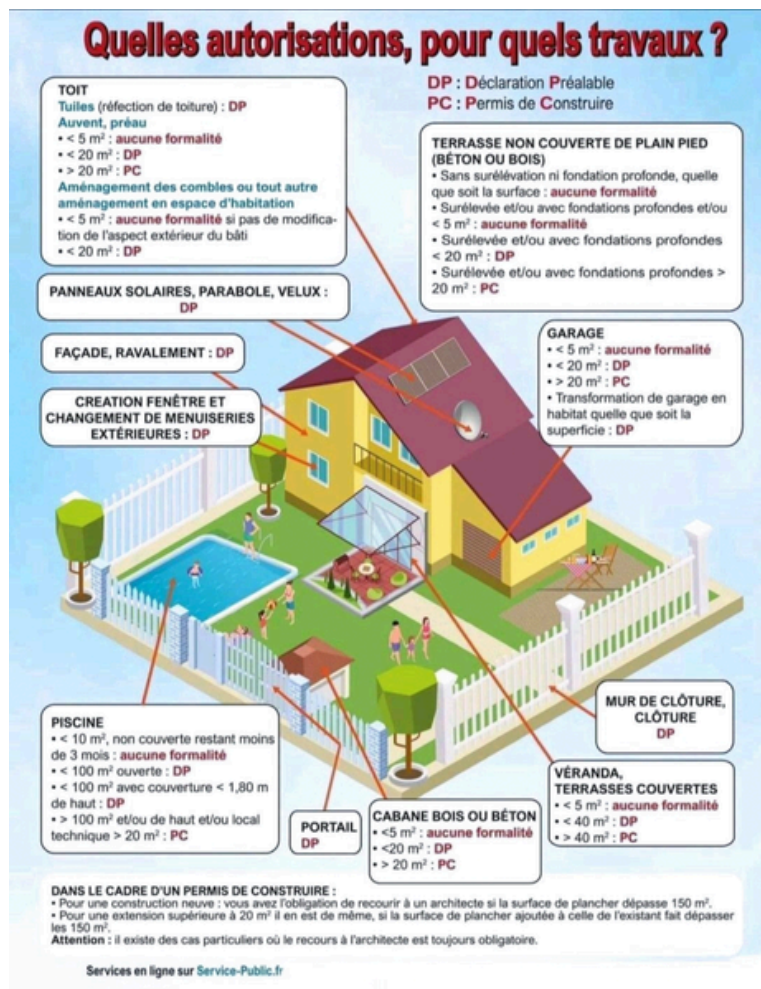
Une permanence est organisée chaque jeudi de 18h à 19h pendant laquelle vous pouvez venir en Mairie ou appeler au 03 87 60 08 56. Vous pouvez aussi visiter la salle lors de la permanence.

Des informations se trouvent également sur le site Internet de la Commune.

A quelle heure puis-je tondre ma pelouse ou faire des travaux bruyants chez moi ?

Conformément à l'arrêté municipal permanent n°21-2020, les travaux domestiques bruyants sont autorisés :

- Du lundi au vendredi : de 8h à 12h, puis de 13h30 à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h, puis de 13h30 à 19h30
- Le dimanche et les jours fériés : **tolérés** de 10h à 12h



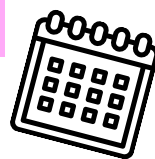
Je souhaite faire des travaux sur l'extérieur de ma maison, que dois-je faire ?

Tous les travaux qui touchent à l'extérieur de votre maison doivent être déclarés !

Vous pouvez consulter les éléments sur Internet sur le site de l'urbanisme de l'Eurométropole de Metz (<https://urbanisme.eurometropolemetz.eu/>)

Ou venir vous renseigner en Mairie et récupérer des dossiers au format papier.

AGENDA 1er semestre 2026



• REPAS DES AINÉS 2026

Dimanche 22 Février 2026 à la grande salle des fêtes à partir de 12h.

Les invitations vont arriver très prochainement pour les personnes concernées !

• ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Dimanche 15 Mars (1er tour) et Dimanche 22 Mars (si 2ème tour) à la salle des fêtes de Vaux.

Bureau de vote ouvert de 8h à 18h (sous réserve de la préfecture)

• INSCRIPTIONS AUX ECOLES ET A LA CANTINE-GARDERIE MUNICIPALE 2026-2027

A partir d'avril-mai 2026 pour les écoles. De juin à début septembre 2026 pour la cantine-garderie.

Une communication sera réalisée auprès des familles concernées. Au besoin contacter le secrétariat de la mairie.

• VICTOIRE 8 MAI 1945

Le Vendredi 8 Mai 2026 à 11h au Monument aux Morts suivi du vin d'honneur.

• MARCHE DEGUSTATION DE PRINTEMPS

Manifestation organisée par l'association les P'tits Loups le week-end des 16 et 17 Mai 2026. Informations à venir.

• FÊTE DES ECOLES 2026

Vendredi 26 Juin 2026 à 18h aux écoles.

ETAT CIVIL 2025

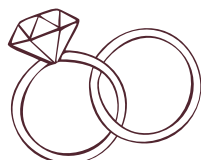
Naissances :

- Eileen THOMAS SAMSON - 25/01/2025
- Iris BLANG MANGIN - 16/04/2025
- Gabriel LUPORSI - 09/08/2025
- Eliott COLOMBI CHOPIN - 18/10/2025



Mariages :

- LUPORSI Jean-Dominique et ROLLES Mélanie - 07/06/2025
- WEBER Vincent et DAUMONT Ludivine - 16/08/2025
- VAZZANA Alexandre et FRIHA Sophie - 18/10/2025



Décès :

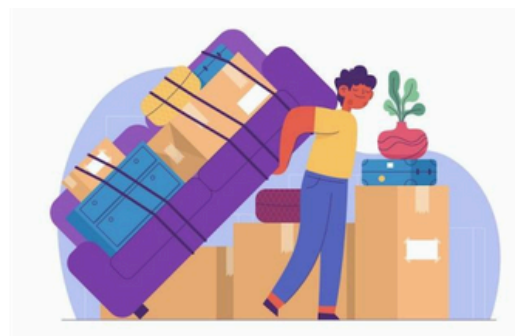
- Bernard GLAD - 01/01/2025
- Erica SICOT - 23/03/2025
- Philippe BAILLY - 13/04/2025
- Josyane LECLAIRE - 28/08/2025
- Maryse LE ROUVILLOIS - 17/12/2025
- Yvette FEIDT - 25/12/2025



**UN PROJET DE MARIAGE, DE PACS, DE RECONNAISSANCE D'UN ENFANT,
DE CHANGEMENT DE NOM ?**

CONTACTEZ LA MAIRIE PAR MAIL, PAR TELEPHONE OU LORS DES PERMANENCES.

VOUS EMMENAGEZ A VAUX ?



**Pensez à vous présenter en Mairie :
c'est OBLIGATOIRE pour tous !**

- Pour l'inscription en population
- Pour les listes électorales
- Pour rencontrer les élus
- Pour connaître la vie locale

Infos pratiques et numéros utiles



Médecin de garde (Médigarde Lorraine) 0 820 33 20 20

Réséda urgences dépannage : 0 969 36 35 10
en cas de problème électrique

SIEGVO : 03 87 53 40 43
en cas de fuite sur le réseau d'eau potable

MAIRIE DE VAUX (Moselle)

6 Place de la Mairie 57130 VAUX

03 87 60 08 56 - mairievaux57@orange.fr

Secrétariat joignable :

Lundi et Vendredi : 8h30-12h / 13h-16h

Mardi et Jeudi : 8h30-12h / 13h-19h

Mercredi : 9h-12h



Ouverture au public : Mardi et Jeudi de 14h à 19h.

Permanence des élus : Mardi et Jeudi de 18h à 19h.

Permanence de la salle des fêtes : UNIQUEMENT le Jeudi de 18h à 19h.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Site internet : www.mairievaux57.fr



Réseaux sociaux : Sit'habites Vaux#Mairie

